

Compte rendu du conseil d'institut de l'Inspé de l'académie de Limoges

Réuni le 8 décembre 2021

Liste des membres	2
I. Approbation du compte rendu du 13 octobre 2021	3
II. Budget 2022 (cf. annexe 1).....	3
III. Membres du COSP : validation des candidatures de E. Artaud et de M. Durand	4
IV. Règlement intérieur des épreuves de positionnement (cf. annexe 4).....	5
V. TMM : capacités d'accueil et informations diverses.....	5
VII. Questions diverses	6
1. Travaux de l'Inspé.....	6
2. Stages CA et SOPA.....	6

Liste des membres

Liste des membres ayant voix délibérative présents :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
Mme	BASTIEN	Usagère - M2 MEEF Anglais - Inspé de Limoges
M.	BAUER	MCF – Inspé de l'académie de Limoges
M.	BERTHOMIER	Usager - M2 MEEF CPE - Inspé de Limoges
Mme	HAGÈGE	PR – Inspé de l'académie de Limoges
M.	JOUSSEIN	PR – Inspé de l'académie de Limoges
M.	LUCHEZ	IA-IPR - DAFPEN – Académie de Limoges
M.	MADELMONT	ATRF - Inspé de l'académie de Limoges
Mme	MAGNE	Association CEMEA
Mme	MAUD	IA-IPR – Académie de Limoges
M.	PETREULT	IGÉSR - Président du Conseil d'Institut
Mme	POLLET	Coordinatrice administrative - Inspé de Tulle
Mme	SARDIER	MCF - Inspé de l'académie de Limoges
M.	VALETTE	Vice-Président du CA - Université de Limoges

Liste des membres ayant voix délibérative représentés :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
Mme	BESSETTE	Vice-présidente déléguée Vie de Campus - Université de Limoges
Mme	CORET	MCF – Poitou-Charentes
Mme	DEMESY	Proviseure Adjointe - Lycée Les Vaseix Limoges
M.	DOBBELS	PRAG – Inspé de l'académie de Limoges
M.	LORENZO	PRCE – Inspé de l'académie de Limoges
Mme	MAGDZIAK	Usagère - M2 MEEF CPE - Inspé de Limoges
Mme	NOUHAUD	Directrice Ecole d'application Limoges
M.	REBET	Principal de collège – Saint Sulpice Laurière
Mme	ROUGERIE-FROIDUROT	Directrice Ecole primaire Léon Berland - Limoges

Liste des membres ayant voix consultative présents :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
Mme	CAPÉLAN	Responsable administrative Inspé de l'académie de Limoges
Mme	FLOREANI	Représentante du SCD
Mme	ISIDORE	Responsable de la scolarité – Inspé de l'académie de Limoges
Mme	JANKOWIAK	Chargée de l'enseignement supérieur – Académie de Limoges
Mme	MARTIN	Assistante de direction – Inspé de l'académie de Limoges
M.	MOYON	Directeur de l'Inspé de l'académie de Limoges

M. Pétreault, président du conseil d'institut de l'Inspé de l'académie de Limoges, ouvre la séance à 14h00.

M. Pétreault et M. Moyon, directeur de l'Inspé de l'académie de Limoges, débutent la séance en présentant Madame Pollet, coordinatrice administrative du site Inspé de Tulle, élue lors des élections du 18 novembre 2021 pour siéger au conseil d'institut en qualité de représentante du collège E. Ils accueillent également Mme Jankowiak, responsable du service inter académique de l'enseignement supérieur de l'académie de Limoges. Elle sera présente en tant que membre invité permanent.

I. Approbation du compte rendu du 13 octobre 2021

M. Pétreault s'adresse aux conseillers et leur demande s'ils souhaitent faire des observations concernant le compte rendu du 13 octobre 2021. Celui-ci est soumis au vote.

Nombre de votants	21	Pour	21	Contre	0	Abstention	0
--------------------------	----	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

Le compte rendu du conseil d'institut du 13 octobre 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

II. Budget 2022 (cf. annexe 1)

Mme Capéran, responsable des services administratifs et financiers de l'Inspé de l'académie de Limoges, présente le budget prévisionnel pour 2022. Elle indique que la dotation de l'Université s'élève à 219 000 € contre 218 000 € l'année précédente. Cette dernière est composée :

- d'une dotation socle ;
- d'une taxe d'apprentissage dont le montant encaissé en 2021 est particulièrement important ;
- d'une dotation exceptionnelle « formation continue ».

Les recettes de l'Inspé s'élèvent à 163 839 € et sont réparties en différentes catégories :

- des subventions d'État : il s'agit notamment de l'exonération des droits d'inscription des fonctionnaires stagiaires ;
- d'autres subventions comme celles issues de partenariats ou encore de collectivités territoriales. Par exemple, le conseil général de la Creuse verse une dotation pour le fonctionnement du campus de Guéret ;
- des ressources propres générées par les droits d'inscriptions, la taxe d'apprentissage ou encore diverses locations de salles.

Mme Capéran précise ensuite les objectifs et les perspectives budgétaires souhaités par l'Inspé de l'académie de Limoges pour l'année 2022. Il s'agira de :

- continuer à assurer le remboursement des frais de déplacements des formateurs entre sites ainsi que celui des visites de stagiaires en établissement, ce qui représente 55 000 €, soit environ un tiers des dépenses de l'Inspé ;
- continuer à prioriser le numérique avec des projets innovants, à hauteur de 27 000 € ;
- organiser les épreuves d'admission concernant le master MEEF mention « professeur des écoles » en y consacrant 10 000 € ;
- renforcer les partenariats internationaux pour la formation des étudiants (mobilité sortante), ce qui constitue une priorité ministérielle affirmée, à hauteur de 5000 € ;

- renforcer la place de la recherche dans les formations Master via des séminaires et des cycles de conférences pour un montant de 4 000 € ;
- finaliser le plateau « vivre ensemble » qui comprend le service de la scolarité, la salle des professeurs et un lieu de vie étudiants sur un même étage avec un montant de 7 000€.

Enfin, elle présente aux conseillers la proposition prévisionnelle du budget 2022. Cette dernière est globalement semblable à celle de l'an passé. Cependant, M. Moyon apporte une précision au sujet de la ligne budgétaire consacrée aux sorties et projets pédagogiques. Il explique que, depuis cette année, celle-ci inclut également les projets de partenariat du Master Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation (MEEF) mention « Professeur des écoles ». Il estime qu'il est important que le budget puisse refléter les projets mis en place.

Mme Sardier, maîtresse de conférences à l'Inspé de l'académie de Limoges, demande en quoi consiste la ligne dédiée au comité de sélection. M. Moyon répond que cela regroupe tout ce qui a trait aux frais de transport, d'hébergement, de repas de tous les membres extérieurs composant ces jurys.

Mme Hagège note qu'une grande partie de ce budget va dans le sens de la qualité de vie au travail. Elle demande confirmation quant à la nature prévisionnelle de ce budget. M. Pétreault répond qu'il s'agit d'un document formel, mais qui a une valeur réglementaire et constitue un engagement.

M. Pétreault propose aux membres du conseil de passer au vote. Ce budget prévisionnel pour 2022 est adopté à la majorité des membres présents et représentés.

Nombre de votants	22*	Pour	19	Contre	0	Abstention	3
--------------------------	-----	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

(* un membre votant du conseil d'institut est arrivé a posteriori)

M. Moyon conclut sur ce point en indiquant qu'une présentation du compte financier sera réalisée lors d'un prochain conseil d'institut.

III. Membres du COSP : validation des candidatures de E. Artaud et de M. Durand

M. Moyon indique aux conseillers que le conseil d'orientation scientifique et pédagogique (COSP) dont le rôle consultatif et préparatoire au conseil d'institut pour toutes questions d'ordre pédagogique, scientifique ou en relation avec la recherche est composé de plusieurs types de membres dont certains sont proposés à la désignation du conseil d'institut. Cette année, le COSP a enregistré deux départs du côté académique et plus précisément du rectorat. Dès lors, le conseil d'institut doit statuer sur deux nouvelles propositions de membres, à savoir celles de :

- Mme Artaud (*cf.* annexe 2), professeure documentaliste, qui a occupé successivement le poste de responsable Communication et Documentation au Centre régional de documentation pédagogique (CRDP) du Limousin puis celui d'Arts – Culture et Société au sein du réseau Canopé avant d'être adjointe au Délégué académique au numérique (DAN) et au Délégué académique pour l'Art et la Culture (DAAC) au rectorat. Elle est désormais conseillère académique en recherche-développement, innovation et expérimentation (CARDIE), fonction qu'occupait jusqu'alors Mme Cagny. C'est d'ailleurs en remplacement de cette dernière que sa candidature est proposée pour siéger au sein du COSP.

- M. Durand (*cf.* annexe 3), enseignant du premier degré et référent Adaptation scolaire et scolarisation des élèves en situation de handicap (ASH) au rectorat de l'académie de Limoges qui a fait fonction d'Inspecteur de l'Éducation Nationale (IEN) dans la circonscription d'Aubusson avant de remplacer à la rentrée 2022 Mme Maurin-Dulac, IEN premier degré, sur le poste de Conseiller Technique « Ecole inclusive » auprès de Madame la rectrice. C'est donc pour remplacer Mme Maurin-Dulac au sein du COSP que sa candidature est proposée aux membres du conseil.

M. Moyon précise que Mme Artaud et M. Durand ont déjà tous deux siégé au sein du COSP il y a quelques années et sont également très impliqués dans la formation des étudiants de l'Inspé. Leur retour revêtirait une grande importance et permettrait notamment de renforcer encore davantage les liens avec le rectorat.

Les candidatures de Mme Artaud et de M. Durand sont soumises au vote et adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés.

Nombre de votants	22	Pour	22	Contre	0	Abstention	0
--------------------------	----	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

IV. Règlement intérieur des épreuves de positionnement (cf. annexe 4)

M. Pétreault rappelle que l'entrée en Master MEEF mention « Professeur des écoles » se fait via une épreuve de positionnement qui a plusieurs objectifs :

- permettre, du fait de la préparation qu'elle demande en amont, de mesurer la motivation des candidats à intégrer ce Master ;
- éliminer des candidats qui auraient un niveau trop faible ;
- permettre un classement objectif des candidats sur chacun des trois sites de formation de l'Inspé de l'académie de Limoges (Guéret, Limoges et Tulle).

Il s'agit de reprendre le règlement de cette épreuve tel qu'il avait été voté l'an dernier et de l'actualiser pour la session 2022. L'organisation générale de l'épreuve sera conservée. M. Moyon précise que ce règlement est présenté pour information mais qu'il ne pourra pas faire l'objet d'un vote lors de ce conseil. En effet, du fait de la mise en place au niveau national de la plateforme *TrouverMonMaster (TMM)*, amenée à remplacer la plateforme *eCandidat*, certaines informations de ce règlement devront faire l'objet d'adaptations une fois que les arrêtés ministériels seront connus. Il sera ensuite soumis au vote lors d'un prochain conseil.

M. Moyon annonce que l'épreuve pourrait se dérouler le 21 mai 2022, date qui semblerait convenir au vu des périodes d'inscription et de remontée des avis préalablement communiquées par le Ministère. Même si cette date reste à confirmer, il est, selon lui, essentiel de communiquer et d'annoncer d'ores et déjà que cette épreuve aura bien lieu.

Enfin, en ce qui concerne les capacités d'accueil du premier degré, M. Moyon indique qu'elles restent identiques à celles de l'an passé.

V. TMM : capacités d'accueil et informations diverses

Comme indiqué dans le point précédent, M. Moyon explique que la plateforme *TMM* va prendre la place de *eCandidat*. Il s'agit d'une plateforme nationale fonctionnant sur le modèle de *Parcoursup*. Son intérêt réside dans la mise en œuvre d'un calendrier unique (mêmes dates de candidatures, mêmes dates de résultats) qui, contrairement à *eCandidat*, ne dépendra plus donc des services centraux des différentes Universités mais de la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion (DGESIP) et du Ministère. Il s'agit là d'un aspect plutôt positif puisque la plateforme gèrera de bout en bout les candidatures et les affectations par Inspé et par site de formation permettant ainsi d'obtenir des listes d'étudiants stabilisées plus tôt dans l'année.

Mme Bastien, étudiante en deuxième année de Master MEEF parcours « Professeur d'Anglais », demande si des inscriptions tardives seront toujours possibles avec ce nouveau système. M. Moyon explique qu'un deuxième mouvement aura lieu au mois d'août. Il insiste sur le fait que l'Inspé n'aura aucune marge de manœuvre sur les acceptations et affectations des candidats.

Mme Bastien souhaiterait également savoir s'il existera une transparence sur les critères d'admission. M. Moyon répond que ce sera le cas. Il indique que, pour les mentions « Second degré » et « Encadrement éducatif », ces critères ont été définis puis remontés par chaque responsable de formation avant d'être votés lors de la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du 7 décembre 2021. Il précise que ces critères seront variables d'un Inspé à l'autre.

Concernant les capacités d'accueil, étant donné les délais imposés par le Ministère, elles n'ont pas pu être soumises au vote du conseil d'institut cette année. Elles ont par conséquent été votées directement

en CFVU. Pour autant, M. Moyon précise que, comme pour le premier degré, ces capacités d'accueil sont restées les mêmes que celles de l'an passé, excepté dans le parcours « Professeur d'Éducation Physique et Sportive (EPS) » où elles ont fait l'objet d'une diminution passant de 25 à 20. Cette baisse qui s'est faite à la fois en accord avec M. Rouvellac, vice-président de la CFVU de l'université de Limoges et en accord avec le département EPS de l'Inspé s'explique par deux raisons principales :

- permettre à tout étudiant de ce parcours de se voir offrir un contrat en deuxième année ;
- rendre plus souple la gestion de ces étudiants en raison du faible taux d'encadrement existant dans cette formation.

VI. Demande de subvention pour le tournoi Mathématique du Limousin (cf. annexe 5)

M. Moyon rappelle aux membres du conseil que, chaque année, l'Institut de Recherche sur l'Enseignement des Mathématiques (IREM) de Limoges organise le Tournoi de Mathématiques du Limousin et sollicite à cet effet une subvention d'un montant de 500 € auprès de l'Inspé de l'académie de Limoges pour pouvoir mener à bien ce projet.

L'an dernier, la subvention leur avait été accordée mais le tournoi avait dû être annulé en raison des conditions sanitaires.

Un grand nombre d'élèves participent à ce tournoi. Celui-ci constitue un élément de formation et consiste en des épreuves de recherche en mathématiques sous la forme de résolution de problèmes aussi bien au collège qu'au lycée.

L'Inspé de l'académie de Limoges est favorable à l'attribution de cette subvention, d'autant plus que l'IREM intervient auprès des étudiants du Master MEEF mention « Second degré », parcours « Professeur de mathématiques » et participe à leur formation. Cela permet d'entretenir un réseau de formateurs et de construire une équipe à la fois pour l'institut et pour le rectorat.

M. Pétreault propose de passer au vote de cette demande de subvention au profit du Tournoi de Mathématiques du Limousin. Celle-ci est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Nombre de votants	22	Pour	22	Contre	0	Abstention	0
--------------------------	----	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

VII. Questions diverses

1. Travaux de l'Inspé

M. Berthomier, étudiant en première année de Master MEEF parcours « Conseiller principal d'Éducation », demande où en est l'avancée des travaux sur le site Condorcet. M. Moyon répond que les travaux ont pris du retard, mais que, depuis peu, nous pouvons à nouveau disposer de l'ensemble des salles de cours. Les entrées principales des deux bâtiments devraient, en principe, être elles aussi accessibles aux vacances de février, tout comme le nouvel ascenseur. Il ajoute que la salle de musique est maintenant en parfaite utilisation et que les salles de sciences ont également été équipées de paillasses à destination des personnes à mobilité réduite. De plus, il ajoute que d'importants travaux ont été réalisés dans l'amphithéâtre.

M. Bauer tient à souligner que depuis trois ans, l'Inspé de l'académie de Limoges a connu de nombreux bouleversements qui se sont avérés tous très positifs et très bénéfiques pour le site.

2. Stages CA et SOPA

Mme Maud souhaiterait savoir si l'on a un retour sur l'état général des contractuels alternants (CA). M. Moyon répond que la situation est apparue moins mauvaise que ce qui avait été imaginé. Il indique que

certain contractuels alternants ont souhaité basculer sur un stage d'observation et de pratique accompagnée (SOPA). Pour autant, cela reste très marginal, notamment au regard de ce qui se passe dans d'autres Inspé. Cependant, il ajoute que les contractuels alternants ne sont pas en forme, le cumul du master, de la préparation au concours, de la recherche et des stages constitue des objectifs difficiles à atteindre. M. Moyon espère que l'annonce du nombre de postes au concours qui reste identique alors que le vivier est moitié moins important va contribuer à les rassurer un peu.

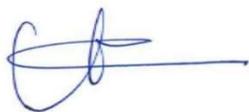
Mme Maud explique que pour ces étudiants, le fait que les cours dont ils ont la charge soient regroupés sur le début de semaine les met en difficulté dans leur formation, sans compter qu'en termes de suivi pour les élèves, cela constitue une aberration. M. Moyon indique que le COSP de l'Inspé de l'académie de Limoges a abordé cette question lors de sa dernière réunion et a décidé de mettre en place un groupe de travail pluricatégoriel qui aura pour mission de réfléchir sur le temps de travail de ces contractuels alternants en établissement. Il sera chargé de faire le point sur les aspects positifs et négatifs du dispositif en cours et de proposer des solutions et/ou des améliorations, en prenant en compte l'ensemble des paramètres, tant humains, que financiers ou encore géographiques.

Mme Bastien explique qu'au niveau des stages SOPA, il existe un grand nombre de disparités d'un étudiant à l'autre. En effet, en fonction des tuteurs terrains, certains étudiants se voient confier une charge de travail beaucoup plus importante que d'autres. Mme Maud juge nécessaire de réfléchir à une harmonisation des pratiques en définissant par exemple un cadre commun avec un calendrier qui permettrait de guider les collègues tuteurs et de fait contribuerait à proposer une même charge de travail aux étudiants SOPA.

M. Berthomier souhaiterait savoir à quel moment les étudiants SOPA percevront leur rémunération. M. Moyon pensait qu'ils l'avaient déjà perçue. Il indique qu'il va prendre l'attache des services du rectorat pour savoir ce qu'il en est et qu'il reviendra vers les étudiants pour les tenir informés.

Les membres du conseil ne souhaitant pas aborder d'autres questions diverses, M. Pétreault les remercie et rappelle que le prochain conseil d'institut est fixé au 26 janvier 2022. Il clôt la séance à 15h26.

Le Directeur de l'Inspé
de l'académie de Limoges,



Marc MOYON

Le Président du Conseil d'institut
de l'Inspé de l'académie de Limoges,



Gilles PÉTREULT

La secrétaire de séance,



Sophie MARTIN

NB : les annexes peuvent être consultées sur demande à inspe-direction@unilim.fr